

MESURE DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS EN CAS DE SUSPICION DE ROUGEOLE

Pour GMF, GMF-U et cliniques externes
2025-01-31

1. Préparation du milieu

Éducation et sensibilisation du personnel

- Faire des rappels sur l'utilisation adéquate des équipements de protection individuelle (ÉPI).
- S'assurer que les tests d'étanchéité sont à jour pour les travailleurs de la santé (TdeS) pour le port de l'appareil de protection respiratoire (APR) de type N95.
- S'assurer que les TdeS connaissent leur statut immunitaire et les encourager à compléter leur vaccination si incomplète.
- Rappeler aux TdeS que la vaccination est le meilleur moyen de prévention contre la rougeole.
- Faire connaître les trajectoires de services pour la réalisation rapide et sécuritaire des tests diagnostiques lors de suspicion de rougeole ou pour acheminer les prélèvements effectués pour analyse (si prélèvement réalisable sur place).
- S'assurer d'avoir du matériel en quantité suffisante, non expiré et adapté à tous.
- Faire un rappel sur les manifestations cliniques de la rougeole.

Établir une procédure spécifique à votre établissement pour la prise en charge d'un cas suspecté de rougeole

- S'assurer qu'elle respecte les critères de prévention et contrôle des infections (précautions additionnelles aériennes) pour la gestion de la rougeole en milieu de soins.
- Cibler les gens du milieu qui sont impliqués dans l'application de la procédure pour la définition des tâches.
- S'assurer qu'elle est connue de tous.
- Elle inclut de maintenir un registre des personnes présentes dans le milieu.

2. Mesures de prévention et contrôle des infections pour la gestion de la rougeole en milieu de soins

Choix de la salle de consultation

Le premier choix demeure une salle à pression négative, mais en l'absence d'une telle salle :

- Salle individuelle avec porte fermée et fenêtre fermée.

- Accessibilité de la salle qui permet de limiter les contacts de la personne suspectée avec d'autres usagers.
- Avant d'admettre un autre usager dans cette salle ou d'y entrer sans protection respiratoire, un temps d'attente maximal de deux heures doit être respecté. Ce temps peut être ajusté à la baisse selon le nombre de changements d'air par heure¹. Apposer une affiche sur la porte, exemple : NE PAS ENTRER.

Précautions additionnelles : aérienne-contact

TdeS et employés	Usager suspecté ou confirmé	Accompagnateur (ex. : proche aidant, parent, etc.)
<ul style="list-style-type: none"> • Masque N95* • Gants • Blouse à manches longues • Protection oculaire : si risque d'éclaboussure • Être adéquatement protégé contre la rougeole ET ne pas être enceinte ou immuno-supprimé 	<ul style="list-style-type: none"> • Masque médical dès l'arrivée • Prise en charge immédiate et dirigé dans la salle prévue • Hygiène des mains avec solution hydroalcoolique • Quitte immédiatement suite à la consultation 	<ul style="list-style-type: none"> • Masque médical dès l'arrivée • Hygiène des mains avec solution hydroalcoolique • Doit demeurer dans la salle avec l'usager ou attendre à l'extérieur de l'établissement si présence non requise lors de la consultation

*Le masque N95 doit être retiré en dehors de la salle de consultation par le TdeS, contrairement au reste de l'EPI qui doit être retiré à l'intérieur.

Hygiène et salubrité de la salle de consultation

- Respecter le temps d'attente de changement d'air requis¹ et ensuite débuter le nettoyage et la désinfection. Il n'est pas requis de porter un APR de type N95 dans cette situation pour effectuer le nettoyage et la désinfection.
- Le virus de la rougeole est sensible à plusieurs produits, il est important de suivre les procédures locales. Les produits à base de peroxyde d'hydrogène (ex. : Oxivir) sont utilisés en milieux de soins au CISSS de Chaudière-Appalaches. Dans tous les cas, il est important d'utiliser un produit reconnu efficace et homologué par Santé Canada et de respecter le temps de contact.

Références :

- 1- [Précisions sur les mesures de prévention et contrôle des infections pour la gestion de la rougeole en milieux de soins Annexe TEMPS REQUIS POUR LEVER LES PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES POUR UNE INFECTION À TRANSMISSION AÉRIENNE](#)